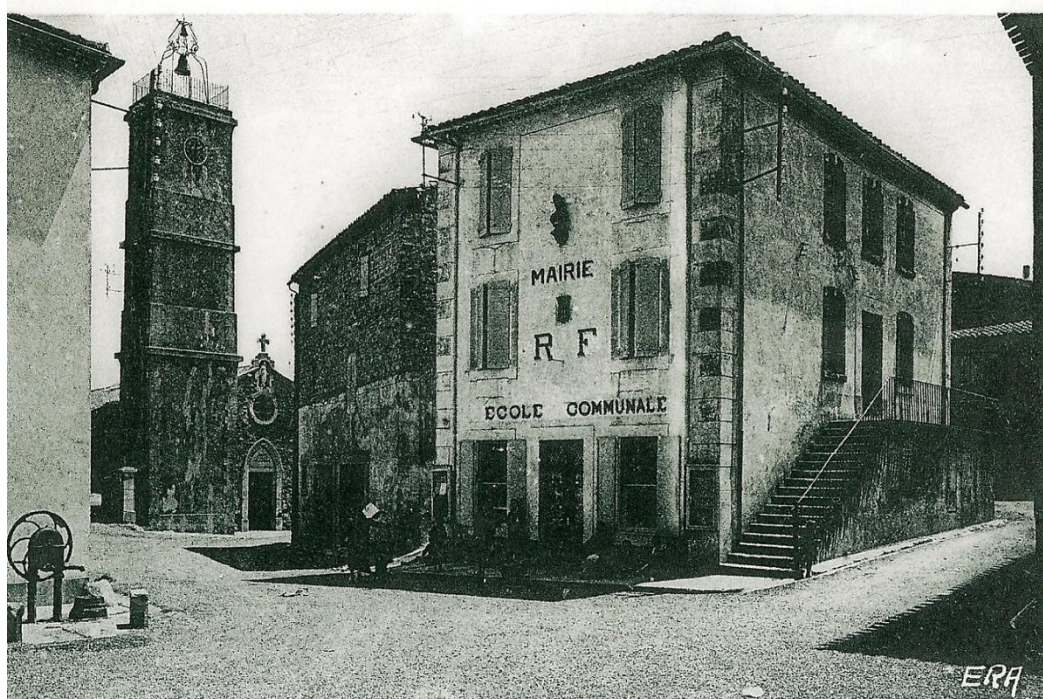
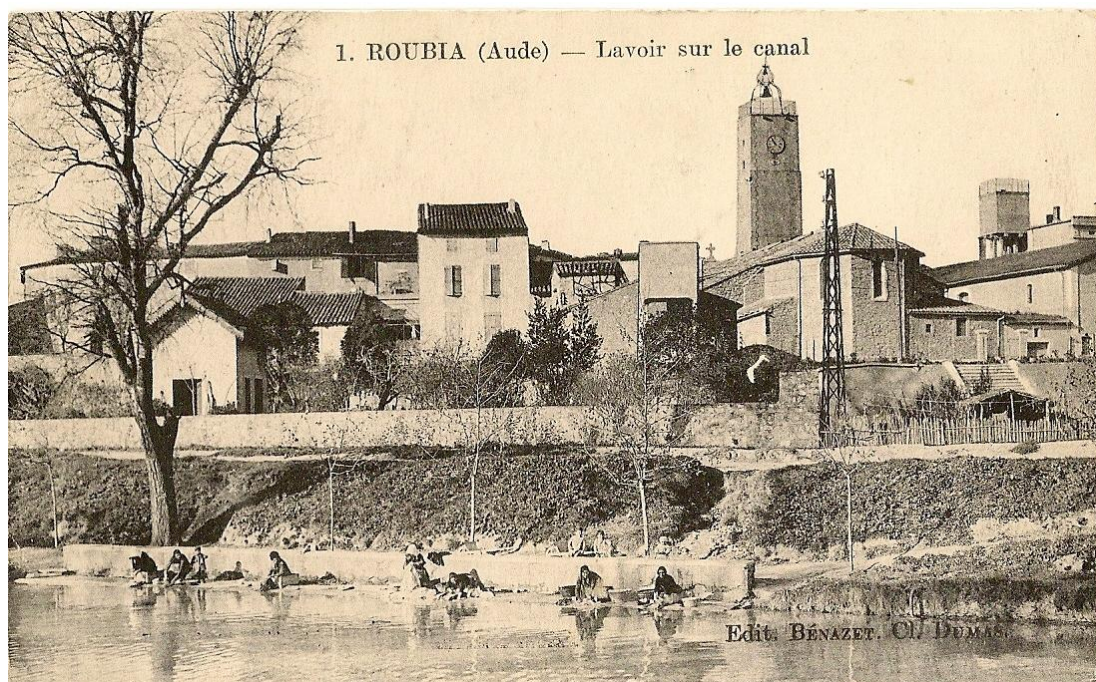


# BULLETIN MUNICIPAL

DECEMBRE 2014 NUMERO 12

## Au fil du Canal...ROUBIA



## SOMMAIRE

P3 Au fil des Conseils Municipaux

P4 Les réalisations

P7 Nouvelles de l'école maternelle

P9 Festivités et animations

- 14 juillet
- Démonstration défibrilateur
- Visite du Sénateur Courteau
- Concert de l'Harmonie de Nissan
- L'information sur le don d'organes
- Commémoration du 11 novembre
- Les jardins familiaux
- Inauguration de la station de pompage
- Repas des aînés
- Vœux aux employés communaux

P19 Histoire de la cave coopérative le BUGA

P24 Informations légales : l'installation du détecteur de fumée

P25 Les intempéries à Roubia

P26 La vie locale et associative

P33 Recettes :

- Verrine de sardines
- Galette des rois

### COMITE DE REDACTION

Le Conseil Municipal  
Liliane MOURGUES  
Evelyne SORIA

## Le mot du Maire

Chers concitoyens,

2015 est là. Vous nous avez élus en mars dernier, je vous remercie au nom du Conseil Municipal de la confiance que vous nous avez accordée. La nouvelle équipe est en place et déjà performante. Je vais profiter de ce bulletin pour vous rappeler le travail effectué en 2014 et vous faire part des projets 2015 :

- ✓ La réhabilitation des rues du village a continué par la réfection de la rue du Maréchal Ferrand, la rue des Vignerons et des Fossés. 2015 verra la réfection de l'impasse du Fournil et de la rue du 19 mars
- ✓ L'aménagement du préau de l'école : sol refait en béton ciré. 2015, fermeture du préau par de grandes baies
- ✓ Curage des ruisseaux dits « chemins des vignes » et entretien. 2015 verra de nombreux chemins refaits
- ✓ Illumination de notre cité à l'occasion des Fêtes de Noël et Nouvel an
- ✓ Animations habituelles Fête de la musique, 14 juillet, concert estival à l'Église
- ✓ Enfin, mise en fonctionnement du forage des rochers juste avant les inondations, ce qui nous a permis de constater que la qualité de l'eau reste bonne
- ✓ Au point de vu des personnels, Sylvie Arnaud est devenue secrétaire du SIVOS tout en restant responsable de la Poste communale
- ✓ Aïcha Lapierre est recrutée pour l'entretien et la propreté du village
- ✓ 2015 verra la fin des travaux concernant l'eau potable chemin d'Olonzac et son goudronnage en 2016
- ✓ Enfin démolition d'un bâtiment aux Androunes et création des Jardins Familiaux

Comme nous nous y étions engagés, nous vous confirmons que 2015 ne verra pas d'augmentation d'impôts.

Toute l'équipe municipale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2015.



## Au fil des Conseils Municipaux

- **Le 30/07/2014 :** le Conseil Municipal approuve l'installation du 380 volt au gymnase, les travaux pour fermer le préau et pour isoler le couloir de l'école, les frais d'étude pour la nouvelle station d'épuration ; l'embauche en CDD d'un agent 32h par mois pour l'entretien des rues du village ; la création d'un logement dans les locaux de l'ancienne poste ; le recalibrage et l'élargissement des chemins communaux.  
Françoise VIGEE est nommée déléguée à la forêt, Nathalie Escamez suppléante.
- **Le 17/09/2014 :** le Conseil Municipal décide de démolir une maison rue des Androunes pour la désenclaver, d'installer des feux tricolores à proximité de l'école, de lancer le projet des jardins familiaux et de création d'un mini-stade multiactivités
- **Le 22/10/2014 :** approbation du choix de l'entreprise qui fabriquera et installera l'escalier du nouvel appartement de l'ancienne poste ; décision de remplacer 2 volets de l'école maternelle et d'agrandir l'actuel bureau de poste pour créer un bureau pour le secrétariat du SIVOS
- **Le 8/12/2014 :** approbation du devis des travaux sur les chemins communaux, du devis BRL et des travaux de défrichage pour les jardins familiaux

Installation  
d'un panneau  
d'affichage  
municipal à  
l'entrée du  
village



Incendie à la  
déchetterie le  
3/9

### Nouvelles de la CCRLCM : Le très haut débit va arriver

Lors du conseil communautaire du 29/09/2014, les élus communautaires ont approuvé les orientations du Schéma départemental Très Haut débit. La situation du numérique (haut débit, téléphonie mobile, très haut débit...) est loin d'être satisfaisante et homogène dans l'Aude. L'objectif du schéma est un déploiement à terme de la fibre optique sur l'intégralité du territoire audois. Pour la CCRLCM, l'objectif d'ici 2020 est que 23 communes soient équipées de la fibre optique (Argens, Boutenac, Canet, Conilhac, Cruscades, Escales Homps, Laroque de Fa, Lézignan, Luc, Mouthoumet, Ornaisons, Paraza, Roubia, Termes, Tourouzelle, Villerouge-Terménès, Ferrals, Fabrezan, Saint André, Saint Laurent, Lagrasse, Thézan). Et que 4 montent en débit ADSL (Castelnaud, Fontcouverte, Montbrun et Montsérét).

Pour 2030, l'ensemble des communes de l'Aude seront équipées.

## Les réalisations



### La poursuite de l'aménagement des rues



L'aménagement du parking de l'école



La signalisation du parking de l'école



La matérialisation des interdictions de se garer



Des espaces interdits pour favoriser la circulation



Le passage pour piétons de l'école redessiné  
-----  
Un stop chemin des Matelles pour renforcer la sécurité



La matérialisation de l'emplacement du bus scolaire



Les travaux d'installation d'un escalier pour l'appartement de l'ancienne poste

Aïcha Lapierre vient de rejoindre l'équipe des employés municipaux : elle est employée à temps partiel pour l'entretien des rues du village



L'agrandissement de la poste pour installer le bureau de Sylvie Arnaud secrétaire du SIVOS Roubia/Argens/Paraza



La dalle du préau est refaite dans la perspective de le fermer pour offrir un nouvel espace aux enfants de l'école et à ceux de la cantine en cas de mauvais temps

## Un nouveau projet pour les enfants et les jeunes : la mise en place d'un Conseil Municipal des jeunes

Vous trouverez dans ce bulletin un questionnaire qui nous permettra de recenser les enfants et les jeunes qui pourraient être intéressés pour participer à cette nouvelle instance qui concerne les jeunes du CM1 à la 3<sup>e</sup>. Ce Conseil visera à la fois à initier les jeunes à la vie citoyenne et à les accompagner à la mise en place de projets concrets les concernant.

## Nouvelles de l'école maternelle



Départ de Camille Lazes, ATSEM, à la retraite le 2/7/2014, elle est remplacée par Yolaine Baudin (et Joëlle Philoreau en renfort à mi-temps), tous ont souhaité une longue et heureuse retraite à Camille

De nombreux travaux ont été effectués à l'école pendant l'été, notamment l'isolation du couloir



## La rentrée scolaire



Moment d'émotion pour les nouveaux écoliers... et pour leurs parents

## Le périscolaire

A Roubia



A Paraza



A Argens



Le périscolaire est mis en place tous les vendredis après-midi : il est opérationnel dès le 1<sup>er</sup> vendredi de la rentrée et chaque enfant reste dans le village où il est scolarisé

**Au fil du Canal...Roubia**



# Festivités et animations

## Le 14 juillet



La fête avec la Banda « Les copains d'abord »



Le temps de la danse



La cérémonie au monument aux morts



## La démonstration de l'utilisation du défibrilateur



Les élus en action



Claude, Nathalie, Guy



**Les recommandations de Thomas Espart lorsqu'une personne s'effondre devant nous : il faut intervenir très rapidement, les 2 premières minutes sont primordiales pour la survie de la personne, donner l'alerte est primordial**

On demande à quelqu'un de donner l'alerte en appelant le 18 ou le 112 sur un portable, en disant ce qu'on a constaté ainsi que le lieu précis où l'on se trouve, on donne également son numéro de téléphone et on ne raccroche que lorsque le pompier l'autorise ; si on est seul on donne soi-même l'alerte.

Ensuite :

- on vérifie son état de conscience de la personne en lui demandant si elle nous entend
- on vérifie si elle respire, en écoutant et en observant si sa cage thoracique se soulève
- on vérifie son pouls en posant son doigt sur sa pomme d'Adam

Si la personne ne respire plus :

-on va chercher le défibrillateur (qui se trouve à Roubia dans la cour des associations à côté du local des Cigalous).

Le défibrillateur est simple d'utilisation et il suffit de se laisser guider par les instructions données :

- on l'allume
- on installe les électrodes sur la poitrine de la personne (si elle est mouillée bien sécher la personne avant de poser les électrodes)
- on déclenche l'analyse de l'état de la personne (on se recule)
- on appuie sur « choc » si l'appareil le préconise
- on commence le massage cardiaque (30 compressions bras tendus, refaire l'analyse avec le défibrillateur tous les 5 cycles de 30 compressions) sans s'arrêter jusqu'à l'arrivée des secours (compter dans les 15 mn en journée, 20mn la nuit)

#### LES RECOMMANDATIONS EN CAS D'ORAGE

##### Dans une maison

**Il faut débrancher l'antenne de la télé.**

En l'absence de parafoudre, il est vivement recommandé de débrancher le câble d'antenne ainsi que le cordon d'alimentation électrique du téléviseur, car exposé à une forte surtension, il peut imploder.

**On doit éviter de toucher les pièces métalliques.**

En l'absence de parafoudre, il est déconseillé de toucher les tuyaux d'eau et les robinets, de prendre un bain ou une douche, de se servir des appareils électroménagers.

**On ne doit pas téléphoner.**

Un téléphone fixe ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence, on peut en revanche utiliser un portable.

Les appareils électroniques (ordinateur, modem, hi-fi...) sont très sensibles aux surtensions.

Lors d'un orage, il est recommandé les points suivants :

Débranchez votre Livebox de sa prise téléphonique.

Eteignez et débranchez l'ensemble des alimentations de vos équipements : décodeurs TV, Livebox, Liveplugs, ...

**Le débranchement de la Livebox et du décodeur TV n'entraînent aucune perte de configuration de ces équipements. Une fois rebranchés, vos équipements sont de nouveau fonctionnels.**



## La venue de sénateur Courteau à Roubia



Le sénateur est venu à Roubia à la rencontre du Conseil Municipal pour lui rendre compte de son mandat, dans la perspective des prochaines élections sénatoriales.

Il explique avoir exercé son mandat selon 4 axes principaux :

-la défense des petites communes : il indique, à l'occasion de la réforme territoriale en cours, que s'il est favorable au rattachement des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, il défendra le maintien du conseil général dans les départements ruraux, gage d'une démocratie de proximité dans l'esprit des lois de décentralisation de 1982.

-la défense de la viticulture, secteur important au niveau économique, rapportant 8 milliards d'excédent dans la balance commerciale de la France, avec 400 000 emplois directs et indirects, et faisant la renommée de la France dans le monde. Il a ainsi œuvré pour que le vin soit reconnu comme partie intégrante du patrimoine culturel de la France, pour une inscription au patrimoine immatériel de l'Unesco.

-la défense de la cause des femmes par le vote de 2 lois sur les violences à l'égard des femmes, notamment conjugales avec la protection des victimes, la sanction à l'égard des auteurs, la prévention auprès des jeunes pour enrayer les préjugés sexistes, la lutte contre les discriminations (notamment salariales).

-la présidence du Conseil supérieur de l'Energie : lutte contre la précarité énergétique qui touche 8 millions de personnes avec l'instauration de la trêve hivernale des coupures d'énergie de novembre à mars pour tous, plan de rénovation thermique des logements, travail sur la transition énergétique en vue de réduire la part du nucléaire et développer les énergies renouvelables pour rééquilibrer le bouquet énergétique de la France.

Roland COURTEAU	Réélu	730 voix	65,00 %
Gisèle JOURDA	Elue	665 voix	59.22%

Résultats des élections  
sénatoriales du  
28/09/2014

## Le concert à l'église



L'église est bondée pour écouter le concert de l'orchestre d'Harmonie de Nissan, composé d'une quarantaine de musiciens, sous la direction de Michel BES

Le programme est très varié et d'une extraordinaire qualité :

- Mozart : « L'enlèvement au sérail » et « La marche turque »
- Brahms : « Les danses hongroises »
- Dvorak : « La symphonie du Nouveau Monde »
- Verdi : extraits de Rigoletto, Le Trouvère, la Traviata
- Tchaikovski : « Le lac des cygnes »
- Bizet : « L'Arlésienne »

Puis des tangos, passos...et une interprétation inoubliable d'Armstrong « What a wonderful world »

**Au fil du Canal...Roubia**

## La conférence sur le don d'organe



**Yannick Soria, infirmier, a expliqué au public venu nombreux, et très attentif et intéressé, le fonctionnement du don d'organes.**

Il a indiqué que :

- la greffe d'organes sauve des vies : 40 000 personnes vivent grâce à un organe greffé et + de 90% des greffons viennent de donneurs décédés
- 1 seul donneur permet souvent de greffer plusieurs malades
- la technique de la greffe est de mieux en mieux maîtrisée : + de 5000 greffes par an
- dans la majorité des cas, les donneurs sont des personnes décédées à l'hôpital après un traumatisme crânien, un accident vasculaire cérébral ou parfois après un arrêt circulatoire.
- le rein est l'organe le plus couramment greffé, suivent le foie, le cœur, les poumons, le pancréas et des parties de l'intestin. Les tissus, cornée (fine membrane à la surface de l'œil), peau, artères, veines, os, valves cardiaques) peuvent également être greffés.

Mais le message principal est de dire son choix sur le don d'organes car, quand les proches connaissent la volonté du défunt, la décision est plus facile et c'est mieux pour tout le monde. De plus c'est plus facile d'en parler quand on est informé. Savoir, c'est de la sérénité gagnée, c'est aussi la façon la plus naturelle de respecter la volonté d'un proche.

Si vous êtes opposé au prélèvement d'éléments de votre corps après la mort, dites-le à vos proches et vous pouvez vous inscrire au registre national des refus. Si vous acceptez que vos organes et vos tissus puissent être greffés à des malades, vous pouvez remplir une carte de donneurs ou laisser une trace écrite de votre décision. Mais comme la carte n'a pas de valeur légale, il est nécessaire en priorité d'informer vos proches.

Pour tout renseignement [www.dondorganes.fr](http://www.dondorganes.fr)

**Au fil du Canal...Roubia**

## La commémoration du 11 novembre

Elle avait cette année à Roubia un caractère plus solennel en raison de la célébration nationale du centenaire de la guerre 1914/1918

La Municipalité envisage de faire une exposition sur la Grande guerre composée de vos souvenirs familiaux.

Si vous êtes intéressés par ce projet, nous vous remercions par avance de nous faire savoir quel type de documents vous disposez de cette époque (photos, cartes postales, objets divers...) et si vous souhaitez nous rejoindre pour mener à bien cette exposition du souvenir et du patrimoine



Les enfants de Roubia morts pour la patrie

Les 3 roubianais inhumés dans le cimetière de Roubia ont été honorés



AVEZA Gaston  
TARBOURIECH Joseph  
VIEU Léon



Une plaque commémorative a été déposée et à l'appel de leur nom des précisions ont été données sur les circonstances de leur mort



Les vers inscrits sur la plaque commémorative sont issus du poème de Victor Hugo L'hymne

Une exposition est visible à la bibliothèque



### Hymne de Victor HUGO

Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie  
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie.  
**Entre les plus beaux noms leur nom est le plus beau.**  
**Toute gloire près d'eux passe et tombe éphémère ;**  
Et, comme ferait une mère,  
La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau !  
Gloire à notre France éternelle !  
Gloire à ceux qui sont morts pour elle !  
Aux martyrs ! aux vaillants ! aux forts !  
À ceux qu'enflamme leur exemple,  
Qui veulent place dans le temple,  
Et qui mourront comme ils sont morts !  
C'est pour ces morts, dont l'ombre est ici bienvenue,  
Que le haut Panthéon élève dans la nue,  
Au-dessus de Paris, la ville aux mille tours,  
La reine de nos Tyrs et de nos Babylones,  
Cette couronne de colonnes  
Que le soleil levant redore tous les jours !  
Gloire à notre France éternelle !  
Gloire à ceux qui sont morts pour elle !

Aux martyrs ! aux vaillants ! aux forts !  
À ceux qu'enflamme leur exemple,  
Qui veulent place dans le temple,  
Et qui mourront comme ils sont morts !  
Ainsi, quand de tels morts sont couchés dans la tombe,  
En vain l'oubli, nuit sombre où va tout ce qui tombe,  
Passe sur leur sépulcre où nous nous inclinons ;  
Chaque jour, pour eux seuls se levant plus fidèle,  
La gloire, aube toujours nouvelle,  
Fait luire leur mémoire et redore leurs noms !  
Gloire à notre France éternelle !  
Gloire à ceux qui sont morts pour elle !  
Aux martyrs ! aux vaillants ! aux forts !  
A ceux qu'enflamme leur exemple,  
Qui veulent place dans le temple,  
Et qui mourront comme ils sont morts !



## Le projet des jardins familiaux



Le projet des jardins familiaux est maintenant officiellement lancé : les jardiniers qui se sont engagés dans le projet ont créé l'association des Jardins Familiaux. La présidente de cette association est Anne Ruffini, la secrétaire Bernadette Ehret, le trésorier August Braspenning. Ils se sont mis d'accord sur un règlement intérieur et ont ainsi décidé que les parcelles auraient une surface minimale de 70m<sup>2</sup>.

Une première journée débroussaillage a eu lieu le samedi 13/12. De nouvelles journées de travail collectif sont prévues pour que les jardins soient opérationnels au printemps 2015.

## L'inauguration de la nouvelle station de pompage



Le Maire de Roubia s'est félicité de l'accomplissement de ce projet, soutenu par le Conseil Général, qui permet d'offrir à la population de la commune une eau de très bonne qualité. Cette réalisation présente aussi l'avantage de mutualiser cette conduite avec la commune d'Argens, permettant de sécuriser l'accès à l'eau potable pour les 2 communes. Cette cérémonie a été aussi l'occasion pour le Président du Conseil Général d'annoncer que des techniciens de cette collectivité seraient dépêchés à Roubia pour faire le point sur la réfection du pont et d'annoncer l'attribution à la commune, dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement dans les communes rurales, d'une subvention exceptionnelle de 200000€ pour la réalisation de la nouvelle station d'épuration, nouveau chantier à venir de la municipalité.

## Le repas des aînés



Du repas au spectacle, toutes les conditions étaient réunies pour passer un bon après-midi festif.

## Les vœux du Conseil Municipal aux employés municipaux



## LA CAVE COOPERATIVE « LE BUGA »

### **Tout commence après la guerre de 1939-45.**

A cette époque ROUBIA est un village essentiellement tourné vers la culture de la vigne dont l'exploitation est dominée par de gros propriétaires terriens.

Les familles MANDEREAU, FAVATIER, NOMBEL, LUGAGNE, SARDA, SEIGNOUREL ont toutes leurs caves particulières, leurs chais , avec cuves de vinification de stockage et matériel de pressurage . Mais certains se trouvent un peu à l'étroit question cuverie.

Il y a aussi « les petits », propriétaires de petites parcelles ne possédant que quelques vignes, parfois une seule et qui ne savent où vinifier et stocker leur récolte.

En 1945 ou 1946, un groupement de viticulteurs, surtout des petits, décide de créer une cave coopérative. Parmi les membres fondateurs on peut citer : Jean SUBRA, Aristide MOUYSSET, Antonin RIASUELLO, Raphaël SAMITIE, Lucien SAMITIE, Jacques BOURGES, Norbert GUIRAUD, Fernand FRAISSE -----et on en oublie certainement !

La cave coopérative sera implantée sur une parcelle appartenant à Pierre PONT, apparenté à la famille FAVATIER, qu'on appelle « le buga », pourquoi ? Parce qu'en occitan faire « la bugado » c'est faire la lessive et les bugadières les femmes qui lavaient le linge. Celles-ci après l'avoir rincé, souvent dans les eaux du canal du midi allaient le mettre à sécher sur cette parcelle.

On à appelé tout naturellement la cave coopérative :

**« LE BUGA »**

L'architecte pressenti pour la construction de la cave primitive et des grandissements successifs qui vont suivre s'appelle Pierre RIEUX, c'est sa première réalisation , il s'associera par la suite à Marcel ROGER .

**Les travaux débutent en 1947.**



**Vue de la cave primitive. Il y avait à l'origine 4 quais de déchargement, l'un d'eux a été supprimé pour faire place à des locaux administratifs**

La cave historique primitive comporte un avant-corps flanqué de deux pavillons en demi hors-d'œuvre suivi d'un bâtiment étroit tout en longueur. L'étage est éclairé par de grandes baies carrées et est aménagé en appartement pour le gérant- directeur.

**Au fil du Canal...Roubia**

En bas les quais sont centrés entre deux locaux technique et administratif.

**En 1952-1956**, construction d'un 2<sup>e</sup> bâtiment qui vient englober l'avant-corps.

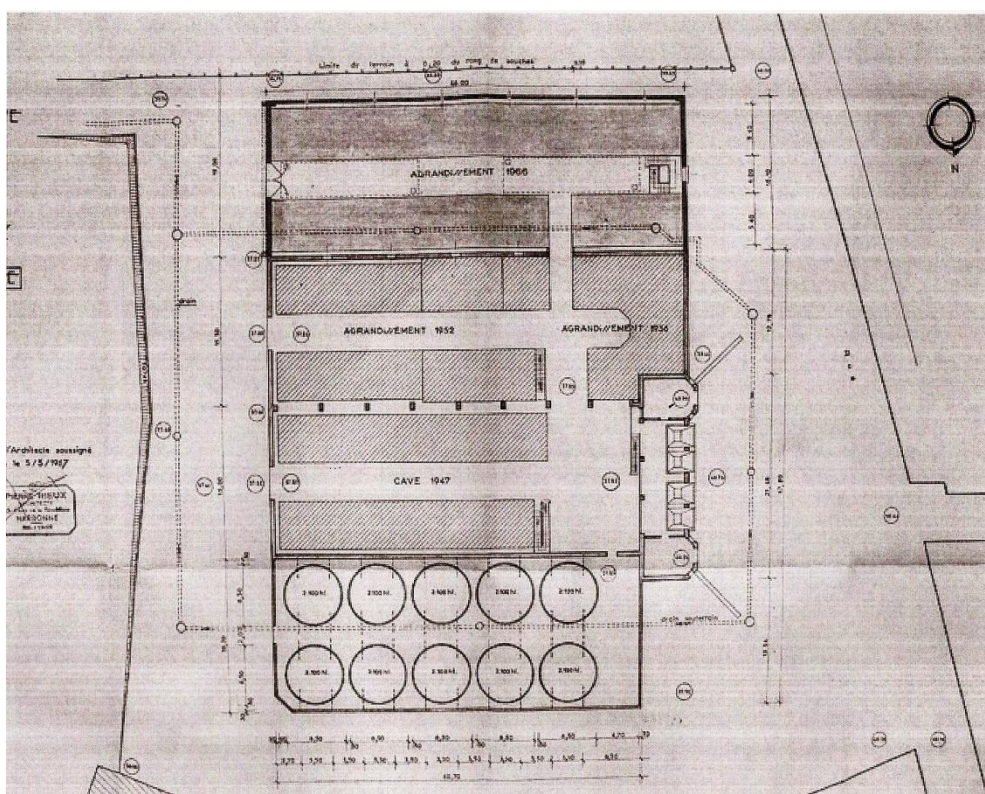
Dans un 1<sup>er</sup> temps deux batteries de cuves sont disposées au milieu du bâtiment ; par la suite d'autres cuves seront construites à l'arrière. Les cuves carrées en béton sont disposées en abside et ont une contenance comprise entre 400 et 500 hectolitres.

**En 1963** construction d'un 3<sup>e</sup> bâtiment au Nord de la cave primitive et qui comporte 10 cuves cylindriques en béton d'une contenance d'environ 1500 hl chacune.

**En 1966-1967** nouvel agrandissement cette fois au Sud de la cave primitive et qui ne sera pas terminé à l'arrière, cette fois les cuves sont carrées en béton.

D'autres travaux seront réalisés par la suite avec l'installation d'un vinificateur en inox qui sera démoli en 2011, ainsi que de deux réservoirs de stockage cylindriques et tout en acier en prolongement de l'agrandissement Sud.

Au temps de sa splendeur « Le Buga » a une capacité totale de 80000 hl.



**Plan de la cave primitive avec ses agrandissements successifs**



**Une ancienne vue de l'arrière de la cave. Le 3<sup>e</sup> agrandissement est en cours de construction, on aperçoit bien les cuves cylindriques qui seront ensuite enserrées dans un bâtiment**



**Le Buga dans son entièreté. On distingue bien au centre la cave primitive avec ses deux pavillons, à sa droite le 2<sup>e</sup> agrandissement peint en jaune, à droite encore le 4<sup>e</sup> agrandissement qui ne se terminera pas et à gauche le vinificateur inox qui masque le 3<sup>e</sup> bâtiment**

Nous allons maintenant parler de son fonctionnement et des hommes qui ont conduit sa destinée et participé à sa prospérité depuis 1947 jusqu'à sa mort administrative en 1995.

\* **Le conseil d'administration** : est composé d'une dizaine de membres, il faut être propriétaire pour en faire partie et être élu par l'assemblée générale

\* **Le président** : Il est issu et élu par le conseil d'administration ; il impulse la politique du fonctionnement de la cave et de la commercialisation du vin, participe aux réunions interprofessionnelles. Au début il était de tradition que ce soit le Maire du village qui soit aussi, entre autres, le président de la cave :

Le premier fut **Norbert GUIRAUD de 1947 à 1953**

Vinrent ensuite **Charles DE PINS de 1953 à 1977**

**Pierre PUGENS de 1977 à 1979**

**Charles DE PINS de 1979 à 1980**

**Marcel SARDA de 1980 à 1982**

**Albert SORS de 1982 à 1985**

**Henri ROGER de 1985 à 1988**

**Henri PUY de 1988 à 1995**

Il fut le dernier président.

La cave hélas dut faire face à des frais de fonctionnement énormes dus à une mauvaise gestion quelle ne put supporter. La fusion entre les caves d'ARGELIERS et de ROUBIA fut effective en 1996 et les viticulteurs de ROUBIA durent éponger la dette.

\* **Le directeur « gérant »** : est un salarié de la cave recruté par le conseil d'administration. Il remplit les documents administratifs, fait le courrier, commercialise le vin en relation avec les courtiers, établit les feuilles de paye :

Se sont succédés **CARIVEN de 1947 à 1952**

**Paul LUSQUE de 1952 à 1988**

**Gilles LOUVET de 1988 à 1995**

\* **L'homme de cave** : est le salarié qui s'occupe d'exécuter les tâches matérielles, pompes, transvasements, sutirages, nettoyage des cuves et du matériel -----etc.

Il y eut **Jojo SAINTE COLOMBE**

Voilà pour le fonctionnement administratif

Voyons succinctement son fonctionnement pour sa raison première : la vinification.

La vendange est amenée jusqu'aux quais de déchargement selon les moyens dont disposent les propriétaires, camionnettes, bennes, comportes, elle est alors déversée dans des fouloirs rotatifs qui écrasent les grappes.

### GUY PENNAVAYRE



19/09/2011

**Au fil du Canal...Roubia**

## Informations légales

La loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 rend obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans les lieux d'habitation. Au plus tard le 8 mars 2015, tous les logements devront être équipés d'au moins un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF). Des mesures de sécurité contre l'incendie doivent également, avant cette même date, être mises en œuvre dans les parties communes des immeubles à usage d'habitation (consignes d'évacuation, etc.).

### Objectifs :

L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre :

- de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie
- d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.

### Caractéristiques exigées :

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

### Obligation d'installation et de vérification du bon fonctionnement :

Le détecteur de fumée doit être acheté et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location.

Le 8 mars (date de l'entrée en vigueur de l'obligation d'installation), si le logement est en cours de location et que le locataire a déjà acheté et installé un détecteur de fumée, le propriétaire devra le lui rembourser.

### Emplacement du détecteur :

Le détecteur doit :

- être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres
- être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

### Remise d'une attestation à son assureur :

Le locataire ou le propriétaire qui occupe son logement doit notifier l'installation du détecteur par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.





## Les intempéries à Roubia



La grêle le 6/07



## Les fortes pluies de novembre

Chemin des Matelles, avenue des Loisirs, la cour de l'école



Les intempéries dans l'Aude : réactivation de l'Association Aude Solidarité qui collecte les dons (uniquement financiers) à destination des sinistrés (sommes reversées en intégralité aux structures locales) : Aude Solidarité Conseil Général de l'Aude 11855 Carcassonne Cedex 09

## La vie locale et associative

**Le dimanche 27 juillet**, le vide-grenier de l'association Noël au village a fait un carton. Une centaine d'exposants ont participé à ce succès et de nombreux acheteurs et badauds ont déambulé dans les allées.



**Début août**, le club de pétanque a organisé une journée officielle. Le matin, un concours en tête à tête avec 58 participants. L'après midi, un concours en doublettes avec 50 équipes masculines et 16 féminines. Véritable succès... Les



concours du jeudi soir ont attiré la foule jusqu'à la mi-septembre.

**Le volley** a repris tout doucement ses entrainements. Les régionales et pré-nationales filles ainsi que les garçons ont repris le chemin du gymnase après le 15 août. Les plus jeunes ont repris en même temps que l'école, c'est-à-dire,

**Au fil du Canal...Roubia**

début septembre.



**Les concours de tarot** ont repris le 5 septembre à 20h30 dans la salle des Cigaloux. L'animation est ouverte à toutes les personnes intéressées.

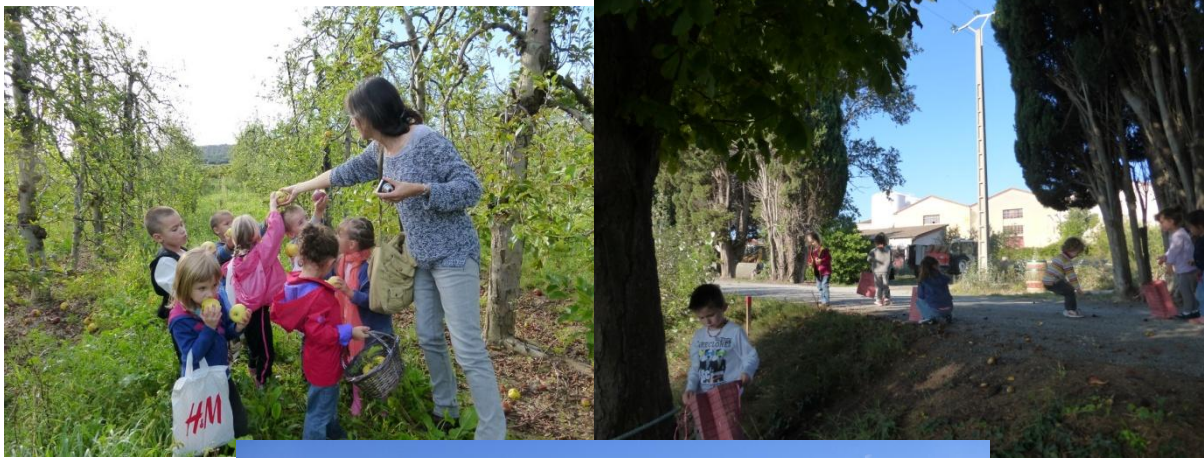
**La chorale** du village a fêté la fin de la saison estivale avec un repas de quartier à la terrasse de la Fourchette Folle. Une quarantaine de convives se sont retrouvés pour partager une bonne soirée.

**Les petits écoliers** ont participé à plusieurs sorties automnales. La première en date, les vendanges ! Bien équipés, avec seaux et ciseaux, ils sont allés cueillir de belles grappes puis ont pressé les raisins pour déguster le jus tout



**Au fil du Canal...Roubia**

frais. Ensuite les élèves sont allés ramasser des marrons et, enfin, ils se sont rendus dans les vergers de Tourouzelle



pour une cueillette et dégustation de pommes.  
Des parents bénévoles ont suivi pour la sécurité des tous



petits. Merci à eux.

**Le 21 septembre, le club de pétanque** a clôturé la saison 2014. Un dernier concours avec une quarantaine de participants et un dernier repas. Le bilan de la saison est très positif : tête à tête féminin, journée jeunes, inter-clubs



vétérans, concours officiels, concours de secteur de Lézignan, 13 concours nocturnes les jeudis soirs en saison, une soirée récréative...A l'année prochaine avec de nouvelles activités.

**Le club des Cigalous** reprend ses activités cuisine avec, au premier rendez-vous de la saison la préparation d'un « jambalaya » et au deuxième, des « escargots de viande ». Pour digérer tout ça, ils ont organisé une sortie en catamaran, de Gruissan à Palavas puis ont visité les salins de



Saint Martin. Une soirée châtaignes et vin nouveau a eu lieu le 8 novembre.



**Le volley** continue sa saison avec des matches gagnants et d'autres perdants mais à chaque fois nos joueurs ne se laissent pas faire et se battent jusqu'au bout.

**Les chasseurs** au gros aussi ont repris la route des battues et la course aux sangliers. Quelques spécimens, dont un de 120Kg font déjà partie du palmarès 2014/2015. A suivre...



**La pêche** a effectué un lâché de poisson dans le canal, début novembre, afin de le repeupler. Il a été déversé 5 kg de brochets, 50 petits sandres et 5kg de plus gros, 10kg de perches et 15kg de gardons. De quoi régaler nos pêcheurs à la bonne saison !



### Le concert de Noël de la chorale « Le Triolet »



Un grand succès pour la prestation de la chorale devant un public attentif et conquis

## La venue du Père Noël à Roubia, Noël au village



## Noël des enfants du regroupement scolaire





## Le défenseur des droits

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**LE DÉFENSEUR  
DES DROITS**  
defenseurdesdroits.fr



**C'est une autorité constitutionnelle indépendante.**

**Elle est chargée de veiller à la protection de vos droits et libertés et de promouvoir l'égalité.**

### **Qui peut le saisir ?**

Que vous soyez une personne physique (agissant pour son propre compte) ou morale (agissant au nom d'une association, d'une société), de nationalité française ou étrangère, vous pouvez saisir directement et gratuitement le défenseur des droits :

- si vous vous estimez lésé(e) par le fonctionnement d'une administration ou d'un service public

- si vous vous estimez victime d'une discrimination directe ou indirecte, prohibée par la loi ou par un engagement international, que l'auteur présumé de cette discrimination soit une personne privée ou publique

- si vous êtes victime ou témoin de faits dont vous estimez qu'ils constituent un manquement à la déontologie par des personnes exerçant une activité de sécurité sur le territoire de la République

- si vous considérez que les droits fondamentaux d'un enfant ou d'un adolescent ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause son intérêt. Dans ce cas, les personnes habilitées à saisir le Défenseur des droits sont : l'enfant ou l'adolescent lui-même, son représentant légal, un membre de sa famille, un représentant d'un service médical, social ou d'une association de défense des droits de l'enfant.

### **Comment le défenseur des droits fait-il respecter vos droits ?**

- il fait usage de ses pouvoirs d'enquête pour obtenir communication de toutes les pièces utiles ; en cas de nécessité, il peut auditionner des personnes, voir procéder à des vérifications sur place.

- il peut privilégier un mode de résolution amiable du conflit , comme par exemple, une médiation

- si la réclamation qui lui est soumise, révèle une faute ou un manquement, il peut mettre en œuvre des solutions contraignantes telles que :

- présenter des observations devant les juridictions civiles, administratives ou pénales à l'appui du réclamant

- intervenir au soutien d'une transaction civile ou pénale

- saisir l'autorité disciplinaire pour lui demander d'engager des poursuites contre un agent

- recommander à l'administration de prendre des sanctions contre une personne physique ou morale, publique ou privée, soumise à autorisation ou agrément administratifs, qui serait à l'origine d'une discrimination.

Le défenseur des droits et tous ses collaborateurs sont soumis au secret professionnel. Son recours est gratuit. Il ne peut remettre en cause une décision de justice. Il apprécie si les faits qui lui sont soumis justifient une intervention de sa part. Il s'appuie sur un réseau de délégués présents sur tout le territoire.

### **Pour le saisir :**

- remplir le formulaire de saisie en ligne :

[www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

-envoyer un courrier :

Le défenseur des droits

7 rue Saint-Florentin

75409 Paris Cédex 08

- pour toute information, appelez-le : 09/69/39/00/00 (prix d'un appel local)

## Le canal du Midi un patrimoine unique à préserver, appel aux dons de Voies navigables de France



### Grâce à vos dons, préservez le canal du Midi !

Aujourd'hui les 42 000 platanes du canal sont menacés par le chancre coloré, un champignon microscopique qui se transmet via l'eau, les racines et l'activité humaine. VNF, soutient activement des projets de recherche scientifique mais à ce jour il n'existe aucun traitement pour éviter la propagation du chancre coloré. D'ici 15 à 20 ans, tous les platanes pourraient être atteints.

Depuis 350 ans, cet ouvrage d'art unique au monde témoigne de la puissance créatrice du génie humain. Aujourd'hui, il encourt un véritable danger. Alors qu'ils font toute sa renommée, ses arbres malades dépérissent les uns après les autres. Alors qu'ils jouent un rôle précieux : leurs racines maintiennent les berges et assurent la pérennité du canal lui-même. La voûte végétale formée par les branches et les feuillages préserve, quant à elle, l'équilibre biologique du canal en réduisant le phénomène d'évaporation de l'eau.

Sur les recommandations d'experts scientifiques internationaux et avec le soutien des collectivités locales et chambres consulaires, VNF s'engage pour la préservation de ce patrimoine exceptionnel, qui a aussi une vocation économique : 500 000 touristes le fréquentent chaque année, 350 entreprises, 2 000 emplois directs, 122 M€ de retombées économiques annuelles.

#### Pour en savoir plus : [replantonslecanaldumidi.fr](http://replantonslecanaldumidi.fr)

- Le coût moyen de remplacement d'un arbre (abattage et replantation) est de 3 000 €. Un coût global de 200 M€ sur 20 ans.

*Si vous êtes un particulier, 66 % du montant de votre don à VNF est déductible de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Un don de 50 € ne vous coûte en réalité que 17 €.*

*Si vous êtes une entreprise, 60 % du montant de votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 0,5 % de votre chiffre d'affaires. Un don de 300 € ne vous revient qu'à 120 €.*

**Au fil du Canal...Roubia**

## RECETTES

### VERRINES DE SARDINES

#### Ingrédients :

2 boîtes de sardines à huile, 100g de boursin, jus de citron, piment d'Espelette.

#### Préparation :

Ecrasez les sardines égouttées, les mélanger avec le boursin et le jus de citron.

Mettre le tout dans les verrines. Saupoudrez de piment d'espelette.



Réservez au frais.

### GALETTE DES ROIS

#### Ingrédients

2 pâtes feuilletées  
pour la frangipane, il faut

135 g sucre poudre

135 g farine

125 g poudre d'amandes

40 g de beurre

40 cl de lait

3 œufs

1 c d'extrait d'amande amère ou de rhum

selon les goûts

1 fève

#### Préparation

Mettre à dorer au four la poudre d'amande.

Mélanger le sucre, les œufs, la farine, le beurre fondu et l'amande amère ou le rhum.

Ajoutez le lait bouillant.

Remuer la pâte sur un feu doux. Ajouter la poudre d'amandes. Laisser s'épaissir pendant 10 mn.

Déposer la frangipane sur le premier disque de pâte feuilletée.

Ajoutez la fève.

Recouvrir de la 2ème pâte feuilletée. Soudez les bords en humectant avec de l'eau.

Dorer avec un jaune d'œuf.

Faire cuire 35 minutes dans un four Th 6.

Dégustez tiède !



**MAIRIE**

16 AVENUE DE L'HOTEL DE VILLE 11200 ROUBIA 04/68/43/22/77 Fax  
04.68.43.34.54

Courriel : [mairie.roubia@wanadoo.fr](mailto:mairie.roubia@wanadoo.fr)

Site internet : [www.roubia.fr](http://www.roubia.fr)

Ouverture tous les jours de 13h30 à 16h

**AGENCE POSTALE (dans les locaux de la Mairie) 04/68/91/18/58**

Courriel : [agencepostaleroubia@orange.fr](mailto:agencepostaleroubia@orange.fr)

Ouverture tous les jours de 13h30 à 16h30

**DECHETTERIE**

Ouverture lundi/mercredi/vendredi de 13h30 à 17h30,  
jeudi de 10h à 12h, samedi de 8h à 12h

**ATTENTION LES HORAIRES VONT CHANGER PROCHAINEMENT**

**BIBLIOTHEQUE (derrière la mairie) 04/68/91/80/13**

Ouverture le mercredi de 16h à 17h et le vendredi de 13h30 à  
16h30

**ECOLE : 04/68/43/26/06**

**RESTAURANT SCOLAIRE : 04/68/75/16/35**

**ETAT CIVIL****NAISSANCES :**

- ✓ 10/06/2014 **MAIA** de Olivier di MALTA et de Gaëlle BERNEDE
- ✓ 18/09/2014 **THEO** de Nicolas LECACHIEUX et d'Aurélie MASSET
- ✓ 25/10/2014 **BENJAMIN** de Damian AMBICKI et de Sylvia KLUSKA
- ✓ 14/11/2014 **FLAVIE** d'Anthony BADOSSA et d'Anaïs GROTTI
- ✓ 08/12/2014 **PAUL** d'Antonin PUVLON et de Cécile TOURET

**MARIAGE :**

- ✓ 05/07/2014 Francis MAILLET et Carole VERMESCH

S'est également mariée Noélie Sourès et Lucas Grandperrin

**DECES :**

- ✓ 08/08/2014 : Elise BARTHE
- ✓ 03/11 Jean-Paul MAGISSON

Ont également disparu :

- ✓ 15/06 : Marguerite ESTADAS
- ✓ 17/07 : Olga Cabady
- ✓ 29/09 : Alphonsine VIDAL
- ✓ 05/11 : Michel VIDAL
- ✓ 10/11 : Jeanne CIROT

Consultez le nouveau site Internet de la Mairie : vous y trouverez des informations actualisées sur la vie de la commune. Consultez-le et transmettez-nous vos propres informations pour le rendre interactif [roubia.fr](http://roubia.fr)



Directeur de la publication : Gérard BOUSSIEUX

